

LE MANDAT DE LA DOTATION EN PERSONNEL DES PHARES

RAPPORT DU COMITÉ DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

L'honorable Donald H. Oliver: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de déposer le sixième rapport du comité permanent des transports et des communications, qui porte sur l'examen du mandat des phares gardés.

L'AJOURNEMENT

L'honorable William J. Petten (leader adjoint suppléant du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 59(1)*h* du Règlement, je propose:

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit au mercredi 23 novembre 1994, à 13 h 30.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Français]

PÉRIODE DES QUESTIONS

LA DÉFENSE NATIONALE

LA FERMETURE DU COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE ST-JEAN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jean-Claude Rivest: Honorables sénateurs, le premier ministre du Canada est capable de prendre d'excellentes décisions en vous désignant, sénateur Molgat, comme Président du Sénat, ainsi que notre collègue comme Gouverneur général du Canada.

Par ailleurs, le même premier ministre du Canada a pris, de toute évidence, une très mauvaise décision en fermant le Collège militaire royal de St-Jean. Une très mauvaise décision qui va nuire considérablement à la dualité canadienne puisque cette institution était, sans doute, une des institutions qui valorisaient le plus le principe fondamental de notre pays, c'est-à-dire la dualité canadienne, la connaissance du français et de l'anglais dans les Forces armées canadiennes.

Aujourd'hui, dans le journal *La Presse*, un officier supérieur de l'armée canadienne, le commandant du Collège militaire de St-Jean demande au gouvernement canadien de revenir sur sa décision de fermer le Collège militaire royal de St-Jean.

Je signale qu'il s'agit bien d'un haut gradé de l'armée canadienne. Il ne s'agit pas d'un péquiste, d'un bloquiste, ou d'un nationaliste québécois quelconque. Il s'agit d'un militaire canadien qui, comme tout le monde, constate que le gouvernement canadien a fait une erreur considérable en décidant de fermer le Collège militaire royal de St-Jean, une erreur non seulement à l'endroit des francophones de ce pays mais surtout une erreur à l'égard des Canadiens anglais qui font

carrière dans les forces armées et qui veulent pouvoir servir leur pays dans les deux langues officielles.

Le commandant, M. Parisien, indique très clairement qu'il sera impossible — c'est le commandant de St-Jean qui parle, un militaire — aux forces armées de fournir un enseignement français valable aux militaires anglophones qui s'inscriront à Kingston.

Est-ce que le ministre peut transmettre les préoccupations de l'ensemble des sénateurs? On sait à quel point le sénateur Kinsella a talonné le gouvernement pour lui signaler l'erreur qu'il commettait. Est-ce que le gouvernement est conscient que maintenant son porte-parole — son propre homme de confiance, un militaire, l'homme à qui le premier ministre a confié l'administration du Collège militaire de St-Jean — demande au gouvernement de revenir sur sa décision?

Peut-être le gouvernement pourrait-il revenir sur sa décision à la demande d'un militaire canadien, au lieu de faire comme il l'a fait dans l'affaire des chèques, sous la simple pression des séparatistes qui siègent dans l'autre Chambre?

[Traduction]

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je remercie le sénateur Rivest d'avoir posé cette question. Je vous avoue que d'autres événements ont retenu mon attention aujourd'hui. Je ne suis donc pas au courant des commentaires qui ont été formulés dans *La Presse* à ce sujet. Je ne manquerai pas de les étudier et d'en faire part à mon collègue, le ministre de la Défense. Je puis assurer au sénateur Rivest et aux autres que leurs préoccupations seront transmises à qui de droit.

L'IMMIGRATION

LA NOMINATION DE MEMBRES IMPARTIAUX À LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Consiglio Di Nino: Honorables sénateurs, j'aimerais tout d'abord exprimer ma joie au sujet des nominations que le premier ministre a annoncées aujourd'hui et féliciter nos deux collègues. Notre collègue le sénateur LeBlanc, bien sûr, est élevé à de plus hautes fonctions, et nous lui souhaitons bonne chance. Je félicite également notre collègue, le très respecté sénateur Molgat, qui a été nommé Président du Sénat.

Je suis heureux de voir que M. Marchi a institué une enquête judiciaire sur le fouillis indescriptible qu'il a lui-même causé en nommant à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié des personnes qui n'étaient ni indépendantes ni impartiales. Je suis déçu, par contre, que le ministre Marchi n'ait pas profité de l'occasion pour modifier le processus de nomination à la CISR pour que, comme son gouvernement l'avait promis, les personnes choisies soient objectives et compétentes.

Le gouvernement va-t-il s'efforcer de restaurer intégrité et bon sens au sein de la CISR en modifiant la formule de façon à garantir que les personnes invitées à faire partie de cet organisme quasi judiciaire soient indépendantes, objectives, compétentes et impartiales?